

Jérôme Pétion, Député aux Etats Généraux de 1789, Maire de Paris en 1792, ensuite Député à la Convention Nationale.

Numéro d'inventaire : 1979.26894

Auteur(s) : Jean Duplessi-Bertaux
Levachez

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1798 (vers)

Description : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette rognée des rousseurs ruban adhésif au dos de la feuille traces de colle bord supérieur

Mesures : hauteur : 435 mm ; largeur : 275 mm

Notes : Portrait en buste de 3/4 dr. de Jérôme Pétion, (1756-1794), député aux Etats Généraux de 1789, Maire de Paris en 1792, ensuite député à la Convention Nationale. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief représentant Pétion porté en triomphe à la fête des Suisses de Chateau-Vieux. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à dr. : "Le vachez sculp." au-dessous du tr. c. : " "Duplessis Bertaux inv. & del. - L'An 7 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 336

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français
ill.



JÉRÔME PÉTION, DÉPUTÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789,
Maine de l'aris en 1792. ensuite Député à la Convention Nationale.

Pétion avoit exercé, comme Robespierre, la profession d'avocat; c'étoit un homme vain et mé-
diocre, dévoué au parti d'Orléans, que l'on confondoit alors avec celui du peuple; sa popularité fut si grande, qu'on
disoit: Vive Pétion; Pétion en la mort. Il fut porté à la mairie, quand Bailly eut donné sa démission.
Sous l'élevation l'insurrection au point, qu'introduit dans la salle du corps législatif pour demander la déché-
ance de Louis XVI, il dit, avec hauteur, avec un mélange singulier de simplicité et d'orgueil: «ma foi,
je vois que la régence me tombe sur la tête, je ne sais comment m'en défendre.»

Pendant sa mairie, Pétion est communément froidement les massacres des deux et trois septembre;
tandis qu'à cette époque, il pouvoit d'un seul mot, arrêter les flots de sang qui inondèrent Paris, et bien-
tôt après toutes les parties de la France. La terreur que les orléanistes avoient inspirée par ces exorci-
smes, les ayant rendus maîtres des nouvelles élections, Robespierre et Pétion furent nommés députés à la Convention.
L'incorruptible Robespierre, se voyant Pétion, pouvoient d'une trop grande popularité pour ne pas être rivaux;
ils le furent en effet, et ne tardèrent pas à se diviser. Dès lors Pétion se mit entièrement du parti de
Baillet-Latour, et de Guadet; comme eux, il fut persécuté au 31 mai; il erra longtemps dans les Départemens
de l'ouest, et enfin du côté de Bordeaux, sans pouvoir trouver un asile. On a prétendu que Pétion n'a-
voit été cruel que par faiblesse; mais ce ne peut être une excuse pour un fonctionnaire pu-
blic; il n'est donc pas étonnant qu'un tel homme n'ait inspiré, dans son malheur, aucun intérêt
aucune pitié, et n'ait trouvé personne qui ait voulu le contraindre à ses persécuteurs.

On voit assure, dans des notices imprimées, que Pétion est mort de faim dans les champs où il errait du côté de Bordeaux,
et que son corps a été la proie des animaux carnassiers; fin déplorable! mort affreuse! que l'auteur de la nature,
dans sa profonde justice, semble avoir réservée à l'un des auteurs des massacres de septembre!

* Constitution qu'on lui avoit alors.

* Pétion porté en triomphe à la fête des dais de l'Hotel de la Ville.

